

Enquête publique : *projet de parc éolien de la " Côte du Moulin " sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE (Marne) porté par la SARL PE de la Côte du Moulin, siège à MONTPELLIER (Hérault).*

Monsieur COUVIN Jean-Claude

Commissaire enquêteur

20 rue Victor SCHOELCHER

52100 - SAINT-DIZIER -

☎ 03.25.05.79.91.

06.82.01.47.23

-0-0-0-0-0-

OBJET : *Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'un projet de parc éolien, sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE.*

REFERENCE : - *Arrêté Préfectoral N° 2022-EP142-IC du Préfet de la Marne en date du 12-08-2022 prescrivant l'enquête publique.*

- *Ordonnance de désignation commissaire enquêteur sous n° E22000053/51 du 3 juin 2022, du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.*

- *Article R.123-18 du Code de l'environnement.*

NOTIFICATION

*Dans le cadre de la procédure d'enquête publique citée ci-dessus, je soussignée Madame CHENITI Senda, porteuse du projet éolien de la Sarl PE « La Côte du Moulin », groupe VALECO siège à MONTPELLIER (Hérault), sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE, déclare avoir reçu ce jour de M.COUVIN Jean-Claude, commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique, notification et remise du document suivant : **procès-verbal de synthèse de l'enquête publique citée en objet.***

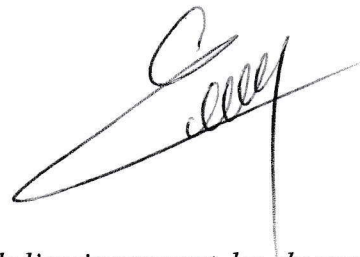
Le maître d'ouvrage reconnaît disposer d'un délai de quinze jours à compter de la présente notification pour produire ses observations.

Fait à VESIGNEUL-SUR-MARNE, 26 octobre 2022

Madame CHENITI senda,
Responsable du projet éolien
(a signé à l'original)

Le commissaire enquêteur
M.COUVIN Jean-Claude

Signatures



NOTA : *conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, les observations du Maître d'ouvrage seront adressées au commissaire enquêteur au plus tard pour le : 10 novembre 2022.*

DESTINATAIRE :

Madame CHENITI Senda

responsable du projet éolien

société Valeco (PE de la Côte du Moulin)

30-32 avenue Général Leclerc

92100- BOULOGNE-BILLANCOURT.

Enquête publique : *projet de parc éolien de la " Côte du Moulin " sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE (Marne) porté par la SARL PE de la Côte du Moulin, siège à MONTPELLIER (Hérault).*

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

I. PRELIMINAIRES

- DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'Arrêté du Préfet de la Marne cité en référence, autorité organisatrice, l'enquête publique s'est déroulée normalement du **20 septembre 2022 au 21 octobre 2022** soit pendant **32 jours** sans incident et dans de bonnes conditions humaines et matérielles au siège de l'enquête à la mairie de **VESIGNEUL-SUR-MARNE**.

Cette enquête publique concernait la consultation du public sur une **demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de la " Côte du Moulin " (groupe Valeco), pour un projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE**.

II. LA PARTICIPATION DU PUBLIC

♦ Bilan de l'enquête dans sa forme traditionnelle et dématérialisée

- La participation

L'enquête publique a suscité un intérêt très relatif de la part du public au siège de l'enquête à Vesigneul-Sur-Marne au regard de l'importance du projet, que ce soit les habitants plus directement concernés, les habitants des localités voisines ou autres personnes intéressées.

♦ Le bilan est de :

- trois intervenants , Monsieur René SCHULLER , demeurant à ST-GERMAIN-LA-VILLE, maire de cette commune a déposé une lettre d'observations lors de la première permanence du commissaire enquêteur le 20 septembre 2022 , accompagnée d'une copie de la délibération du conseil municipal du 5 septembre 2022 sollicité pour avis sur le projet , au même titre que dix-sept autres communes. (article 11 de l'arrêté de référence d'organisation de l'enquête publique du Préfet de la Marne)

2-1- Objet des observations et commentaires des trois intervenants au siège de l'enquête.

> lettre de Mr SCHULLER et délibération du conseil municipal annexées au registre d'enquête publique sous n°1 et 2 au siège de l'enquête)

- La délibération du conseil municipal de la commune de ST GERMAIN-La-VILLE transmise à la Préfecture de la Marne le 15-09-2022 souligne le grand nombre d'éoliennes dans le secteur, les nuisances apportées par ces installations pour les habitants et s'oppose à l'implantation de la machine du projet de la "Côte du Moulin" la plus proche des habitations de la commune.

- Monsieur SCHULLER expose ses considérations personnelles, s'opposant au projet éolien et souhaitant la prise en compte des ses observations. Il fait le constat d'une concentration des éoliennes qui n'occupe qu'un quart de son territoire, situant le département dans le peloton de tête au niveau national . Il recense 300 éoliennes dans un rayon de 20 kilomètres autour de sa commune, déplorant la destruction du paysage au détriment des habitants par des porteurs de projets et investisseurs en ne recherchant que le profit.

Enquête publique : *projet de parc éolien de la " Côte du Moulin " sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE (Marne) porté par la SARL PE de la Côte du Moulin, siège à MONTPELLIER (Hérault).*

Dans le cadre du projet, l'éolienne la plus proche est prévue à moins d'un kilomètre des premières habitations du village, source de nuisances, bruits environnants, plus sensibles en période chaude de l'année, dispositif de balisage lumineux la nuit, s'ajoutant aux bruits de la RN44 route à grande circulation proche. Un plan d'urbanisme à l'étude au niveau de la communauté de communes veut accroître les distances d'implantation par rapport aux lieux de vie.

> Lettre de Mr et Madame MONTEL-MARQUIS, demeurant à SARRY (Marne), *annexées au registre d'enquête sous n°3 qui expose leurs considérations personnelles sur le projet de l'éolien déjà en nombre dans le département, . Ils soulignent la problématique de cette exploitation : recyclage des machines, extraction du socle béton dans le temps, fonctionnement irrégulier par intermittence, L'aspect financier attire les communes mais cela n'en vaut pas la peine au regard des aspects négatifs .Ils suggèrent l'arrêt de la multiplication des éoliennes afin de garder l'attrait des paysages.*

> Observations de Mr et Mme Gérard ROLLAND demeurant à ST-GERMAIN-LA-VILLE

Contestation contre le projet d'implantation du projet de parc éolien .

Le couple d'intervenant dresse un tableau détaillé de leur point de vue des inconvénients et nuisances apportés par l'implantation d'éoliennes concernant : la saturation visuelle, bruit, danger pour la faune, l'avifaune, migrants et locaux pris au piège des pales d'éoliennes, les effets physiques sur les personnes vivant à proximité des machines en fonctionnement, la dévalorisation des biens immobiliers, perte d'attractivité des plans immobiliers, le coût de fabrication et du démantèlement des machines toutes importées, les difficultés du recyclage, l'absence de bénéfice local en production électrique incorporé au réseau général. Ils précisent que l'académie de médecine recommande une installation à 1500 mètres minimum des habitations et de veiller à réduire le bruit des machines.

Les biens précieux de la nature et de la biodiversité sont une valeur à protéger dans un monde industrialisé.

Ils déplorent une forte concentration visuelle dans leur environnement, soit 90 éoliennes appelées à atteindre 150 exemplaires dans le futur et s'oppose formellement au projet.

On recense cinq observations relevées sur l'adresse courriel mise à disposition du public par les services de la Préfecture de la Marne , Direction Départementale des Territoires dont la cinquième sujette à caution concernant l'incertitude de sa date et sa transmission par son auteur sur le site courriel à la disposition du public susceptible d'être hors délai de l'enquête publique fixée au 21-10-2022, retransmise le 25-10-2022 au commissaire enquêteur par la Direction Départementale des territoires par moyen électronique comme cela a été la règle établie depuis le début de l'enquête.

Cette contribution anonyme non signée a priori et non datée peut laisser perplexe, cependant dans un souci de transparence de l'enquête publique, le commissaire enquêteur décide de la soumettre toutefois au porteur du projet pour éviter toute polémique inutile.

1- une offre de service d'une entreprise de travaux publics de la Marne, la société Colas spécialisée dans l'éolien qui soutient le projet,

2- un avis favorable d'un particulier au projet tel qu'il est présenté sans nuisances excessives,

3- contribution de l'association SAPE de la Marne. *Interrogation sur la création de société à chaque parc. Une dimension démesurée, une saturation et pollution visuelle avec un phénomène d'encerclement.*

Un projet mal conçu dans l'avis de l'AE. L'implantation dans deux couloirs migratoires, mesures d'évitement jugées insuffisantes. Des zones d'exclusions faisceau hertzien non respectées, bien Unesco champagne, une difficulté pour le raccordement électrique. Dossiers proposés complexes peu accessibles au public. Avis défavorable au projet .

Enquête publique : *projet de parc éolien de la " Côte du Moulin " sur le territoire de la commune de VESIGNEUL-SUR-MARNE (Marne) porté par la SARL PE de la Côte du Moulin, siège à MONTPELLIER (Hérault).*

4- Développement de la ligue de protection Champagne-Ardenne concernant l'avifaune de passage en migration, sédentaire, séjour repos etc., l'existence d'un couloir de migration de la Moivre très sensible présentant un enjeu important. La ligue a participé à la demande de Valeco à un cadrage préalable en 2019 annexé à l'étude d'impact du dossier.

La LPO Champagne-Ardenne considère que l'étude écologique du porteur du projet est insuffisante dans son développement, ses observations et ses conclusions, au regard de la situation ornithologique réelle de l'avifaune.

Elle relève les carences suivantes dans l'étude, à savoir :

- la non prise en compte des préconisations du Schéma Régional Eolien sur l'implantation à éviter dans les couloirs de migration;
- une sous évaluation de l'impact préjudiciable pour la migration des espèces, ne permettant pas au public d'en apprécier l'importance;
- l'existence jugée minime du couloir secondaire de migration de la Moivre au niveau régional;
- une sous estimation des impacts cumulatifs résultant d'un grand nombre d'éoliennes dans le secteur au Sud de la Moivre.

Enfin en conclusion, la LPO demande que le projet de la " Côte du Moulin " ne soit pas autorisé en l'état avec une implantation prévue perpendiculaire à l'axe de migration, formant une barrière dans le couloir de migration, facteurs d'aggravation des impacts cumulatifs avec les autres parcs.

5- Considérations personnelles de l'auteur anonyme précité sur les conditions de l'information sur l'utilisation de la force mécanique du vent pour produire de l'électricité renouvelable. Il s'en suit un développement détaillé sur les aspects juridiques et pratiques du problème éolien sous toutes ses formes, le constat sur les bénéfices erronés du système éolien et de son exploitation critiquable.

Il souligne l'insuffisance de la production énergétique réduite en termes de pourcentage et la multiplication des installations, notamment dans la Marne. Il dénonce les conditions d'installations, distance, le démantèlement, le danger la destruction de l'avifaune au contact des machines, la concertation des habitants insuffisante souvent hostiles aux projets, l'absence de leurs avis. Sur le dossier du projet la "Côte du Moulin" le positionnement dans des couloirs migratoires prêter à interrogations.

Cette personne regrette enfin de son point de vue un manque d'information et d'expression des populations.

-0-0-0-0-0-0-0-

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique format papier et voie électronique ne semble pas avoir été ou peu consulté en mairie aux heures d'ouverture au public, pas davantage en présence du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les observations rapportées dans le présent procès-verbal seront examinées par le commissaire enquêteur dans le corps du rapport et ses conclusions motivées.

Fait et clos à VESIGNEUL-SUR-MARNE, le 26 OCTOBRE 2022

Le commissaire enquêteur

